



A tous les maçons répandus sur les deux hémisphères du Globe Terrestre

**HONNEUR – FRATERNITE – AMOUR**



## REGLE MORALE ET TRADITIONNELLE

- 01- L'ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK s'inspirant de la tradition maçonnique, se proclame Puissance Maçonnique Initiatique et Symbolique, Indépendante et Souveraine. Elle accueille en son sein des hommes et des femmes de bonne volonté épris du désir de Perfection et de progrès pour comprendre les lois qui régissent l'univers
- 02- Si la Parole est d'Argent et qu'il est nécessaire qu'un bon maçon maîtrise son langage pour évoquer les paroles qui expriment le Bien, le Beau, et l'Utile (devise de Socrate) le Silence est d'Or et dès le Noviciat un maçon doit savoir conserver le secret absolu sur les travaux et respecter l'autre dans son intégrité et son altérité.
- 03- L'O.: U.: J.: B.: dans les travaux de loge se donne pour but le perfectionnement intellectuel, moral et spirituel de ses membres au moyen de la voie initiatique de la Franc-maçonnerie symbolique alchimique et traditionnelle et que les enseignements appris se traduisent dans les actes.
- 04- Il adopte, pour ses membres, les principes de Liberté absolue de conscience, d'égalité devant la loi, de Fraternité entre chacun, impliquant les vertus de Tolérance et de Solidarité.
- 05- Il s'interdit de s'immiscer dans la vie publique et, de ce fait, se refuse à toute attitude militante ou polémique, orale ou écrite, d'ordre idéologique, politique ou religieux.
- 06- Il s'interdit également toute immixtion dans l'engagement profane et personnel de ses membres, engagement qu'elle considère comme relevant de l'appréciation individuelle de chacun d'entre eux, dans la mesure où cet engagement reste compatible avec les principes auxquels se réfèrent les membres de L'ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK
- 07- Il considère que la régularité maçonnique est celle des francs-Maçons et non celle dont se réclament les Obédiences. Cette régularité est liée aux conditions selon lesquelles l'initiation a été conférée et au comportement maçonnique de celui qui l'a reçue.
- 08- Les travaux de ses ateliers sont par essence à vocation initiatique ; ils ne portent que sur des sujets dont la contribution au but même de l'Obédience est affirmée ; ils peuvent traiter, outre des rites et de la méthode symbolique, de tout sujet se rapportant à l'art, à la philosophie, à la science à l'histoire des civilisations, à l'alchimie, à l'esprit de la Chevalerie, à la construction du temple intérieur et extérieur, à la recherche du divin en soit, et aux arcanes du mystère.
- 09- Les Grandes Lumières exposées sur l'autel des serments sont : le Volume de la Loi Sacrée, l'Equerre et le Compas. Toutefois, lorsque le rite ne l'exige pas et qu'une décision majoritaire l'y autorise, le Volume de la Loi Sacrée peut-être remplacée par la Règle qui symbolique tout autant le devoir et la moralité du Franc-maçon. L'Equerre et le Compas figurent un état d'équilibre entre les deux composants de l'Etre humain que sont l'aspect spirituel et l'aspect matériel.

**O U J B M**

Bat B – Apt 20  
882 Chemin du Butor  
97440 SAINT ANDRE



[gf-fm974@live.fr](mailto:gf-fm974@live.fr)

☎ : 00262 6 92 18 33 16

# ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK

- 10- Le lieu où la loge se réunit sous la discipline du rituel doit-être considéré comme un lieu sacré qui requiert de la part des Francs-Maçons une présentation digne et un comportement courtois et de bon aloi. Ces derniers s'attachent à respecter, scrupuleusement et sincèrement, comme une règle d'éthique, les décisions de L'O.: U.: J.: B.: où celle de la Loge, prises à la majorité à l'issue des échanges fraternels conduits démocratiquement mais doivent avant tout reconnaître une loi qui subsume toutes les autres, la Loi d'amour.
- 11- Tout Franc-maçon de L'ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK s'engage à prendre part à tous les travaux auxquels il est convoqué à raison de son grade symbolique, sauf à lui de justifier réellement d'un empêchement relevant du cas de force majeure. Néanmoins toute absence doit faire l'objet de présentation d'excuses justifiée.
- 12- L'ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK à l'ambition d'être, à tous niveaux de sa structure, un véritable Centre de l'Union au sein duquel tous les Francs-Maçons « libres et de bonnes mœurs » vivent une Maçonnerie exempte de tout a priori dogmatique et il est cependant d'essence déiste, théiste et gnostique. C'est la raison pour laquelle les rites qui la composent se réfèrent tous au Grand Architecte de l'Univers considéré comme un symbole de rassemblement en vue de l'initiation maçonnique.
- 13- Les Francs-Maçons de L'ORDRE UNIVERSEL DES JUSTES BATISSEURS DE MELCHIZEDEK s'honorent du devoir impérieux, en toute circonstance, d'apporter aide, assistance, même au péril de leur vie, à tout Franc-maçon afin de le protéger et de le défendre contre l'injustice.
- 14- Le serment maçonnique est indissolublement lié à l'engagement du maçon comme au but initiatique qu'il se fixe. Avant toute prestation de serment, le maçon qui le prête doit affirmer qu'il a pris connaissance complète de la présente Règle.

Fait à ..... le .....

Le Frère (La Sœur)

**O U J B M**

Bat B – Apt 20  
882 Chemin du Butor  
97440 SAINT ANDRE



[gf-fm974@live.fr](mailto:gf-fm974@live.fr)

☎ : 00262 6 92 18 33 16